

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (12 juin 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Convention avec
Info jeunes
Bourgogne
Franche Comté**

**Cartes avantages
jeunes**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à BUHOT Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Virginie CHEVALIER

EXPOSE

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
24

Le Conseil a été
convoqué le :
6 juin 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 15 juin 2023

En 2022, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a souhaité créer un partenariat avec Info jeunes Bourgogne Franche Comté afin de créer une version charnaysienne du dispositif régional « carte Avantages Jeunes ». Ce dispositif est une action du réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté. Il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans le jour d'acquisition de la carte. Il est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Ce dispositif est soutenu par la région Bourgogne Franche Comté qui finance entre autres un bon de réduction de 6 € dans une librairie, des bons de réductions dans les TER...

En créant une déclinaison charnaysienne de cette carte, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a pour volonté de :

- Favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux activités de loisirs.
- Permettre aux jeunes charnaysiens de découvrir des activités, des loisirs variés.
- Valoriser l'offre charnaysienne dans ces trois domaines.
- Soutenir les acteurs charnaysiens qui interviennent dans ces trois champs d'action.

En 2022-2023, cette carte était offerte aux jeunes de 11 à 14 ans. Les jeunes de 15 à 17 ans pouvant l'acheter auprès d'info jeunes BFC avec leur cagnotte « pass culture ». Pour 2023-2024, il est proposé de reconduire cette action et que la mairie de Charnay-Lès-Mâcon l'offre à tous les jeunes de 11 à 17 ans.

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre Info Jeunes BFC et la commune de Charnay-Lès-Mâcon.

La commune offre la possibilité à ses jeunes habitants de 11 à 17 ans détenteurs de la carte Avantages Jeunes de bénéficier de coupons de réduction valables chez des partenaires choisis par la ville. Chaque jeune habitant à Charnay bénéficiera de :

- 2 coupons de 5 € à valoir chez les partenaires culturels
- 2 coupons de 5 € et 2 coupons de 2,50 € à valoir chez les partenaires sport-loisirs
- 1 coupon licence-abonnement de 20€ à valoir auprès des partenaires associatifs charnaysiens et de l'école de musique.

La carte Avantages Jeunes est le support technique de ces coupons. Ces derniers sont sous format dématérialisé. Chaque coupon est utilisable une fois. Le jeune valide sur smartphone sous le contrôle du partenaire.

La commune de Charnay-Lès-Mâcon s'engage à offrir une gratuité pour un spectacle organisé dans le cadre de sa saison culturelle. Elle s'engage à communiquer sur le dispositif « Avantage jeunes » et à transmettre les informations nécessaires.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2023.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec Info Jeunes Bourgogne Franche Comté

VU l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 1^{er} juin 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. PETIT, , P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Info jeunes Bourgogne Franche Comté relative à la carte avantage jeunes et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Mme ROBIN